

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale des Enseignements
et de la Formation Supérieurs

Direction de la Formation Doctorale et
l'Habilitation Universitaire

N° 44 / D.G.E.F.S/D.F.D.H.U/2019

Alger le 17 MARS 2019

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales
(En communication avec les chefs d'établissement)

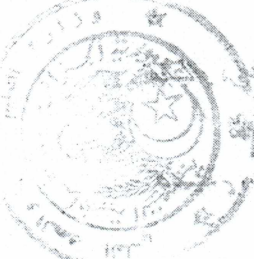
Objet : A/S de la clé d'inscription des enseignant-chercheurs.

Suite au lancement de la session de soumission des nouveaux projets PRFU au titre de l'année 2019, j'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes quant à l'utilisation de la clé d'inscription :

- La clé d'inscription concerne les chefs et les membres des projets soumis, elle leur permet de créer un compte.
- Les chercheurs ayant déjà créé un compte au sein de la plateforme PRFU au titre de l'année 2018 peuvent y accéder à travers leurs comptes existant en utilisant leur mot de passe déjà utilisé.

Chaque chef d'établissement doit communiquer la **clé d'inscription** aux enseignants chercheurs de son établissement (chef projet et membre) ayant validé leurs projets par les instances scientifiques de l'établissement afin qu'ils puissent créer leurs comptes.

Recevez Messieurs les Présidents mes sincères salutations


مديرية التكوين في الدكتوراه والعلوم الجامعية
مختار : د. علون بوزيد مسعودي